

# CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	38
Nombre de pouvoirs	4
Votants	42



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 082

### MOTION DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES, ARTISTIQUES ET SPORTIVES VECTEURS ESSENTIELS DE LA VIE DES TERRITOIRES RURAUX

Séance du 6 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à 19H00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Amand au nombre de 38, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 29 juin 2023.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs**

BRUNET Guy ; MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline ; ROGER Thierry ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie (*Arrivée à 19H18 avant le point 1*) ; DEBAENST Catherine ; LABOURIER Dominique ; TERNAT Didier ; BAUMGARTEN Christophe ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; SIMONS Benjamin ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; MERIGOT Pascal ; CHABANT Evelyne ; CHEVREUX Laurence (*Départ à 19H02 et retour à 19H55 avant le point 1*) ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; DEPEIGE Monique ; PRADOUX Isabelle ; BIALOUX Claude, BERTIN Valérie, TOURNIER Jacques

#### **ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs**

BOUQUET Benjamin à HAGENBACH Nadine ; DURAND Serge à LABOURIER Dominique ; BONIFAS Marina à BERTIN Valérie ; LHERITIER Laurent à PRIOURET Denis

#### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

BAUCULAT Annick ; COLLIN Philippe ; RAVET Nadine

Les territoires ruraux, aujourd'hui qualifiés parfois d'adjectifs superlatifs tels qu'hyper ruraux, n'ont pu que constater, au cours de la seconde moitié du XXe siècle, que l'Etat et la République se montraient de plus en plus distants et laissaient bien souvent aux populations le soin de franchir les dizaines de kilomètres qui les séparaient peu à peu des administrations et services qui constituaient jusqu'alors un maillage territorial de proximité.

Devant ce constat, les habitantes et habitants de cette ruralité n'ont eu d'autre choix que de s'organiser et se structurer pour pallier ce vide. Bien souvent, la forme qu'ils ont choisie fût l'association. Une forme juridique issue de la loi de 1901 qui, souple et simple, permet à chacune et chacun de construire ensemble des projets, et de remplacer trop souvent ce que la modernité leur refusait de droit.

Les associations artistiques et culturelles furent du nombre, à côté de celles qui proposent encore aujourd'hui des services aussi essentiels que la garde des enfants, l'animation du lien social ou l'initiation et la pratique de diverses activités sportives. Ces associations de l'art et de la culture travaillèrent d'abord seules, dans un territoire dépourvu de structures ou d'institutions ayant le même objet. L'Art et la Culture furent fréquemment considérés comme chose des villes et non des champs.

Pourtant, quand la République s'intéressa à nouveau à ses territoires, les associations accueillirent bien volontiers son retour. Elles travaillent, jusqu'à aujourd'hui, main dans la main avec des structures qui ne soutiennent aucun doute quant à leur légitimité en matière d'art et de culture : la Scène Nationale d'Aubusson ou le Centre International d'Art et du Paysage de Vassivière en sont des exemples par excellence.

Les associations de culture tout comme celles d'actions sociales et d'activités sportives, sont au cœur de l'attractivité de nos territoires et leur action est porteuse de nombreuses et importantes retombées tant sociétales que touristiques et économiques. Elles sont donc indispensables à notre territoire au même titre que les autres acteurs économiques ou sociaux.

Pourtant, des faits récents tendent à montrer que l'Etat, directement ou indirectement, par le biais de ses services déconcentrés, souhaite à nouveau retirer son soutien aux territoires et les placer derechef dans un isolement subi. Ainsi des associations, parfois partenaires de longue date de financeurs publics, et en premier lieu des Directions Départementales des Affaires Culturelles ou des services de la Jeunesse, se voient geler ou refuser des fonds pour des raisons inconnues.

Aujourd'hui, nous, élus du territoire, par nature proches de celles et ceux qui ont porté et portent encore cette volonté d'animation sociale, de création, de diffusion culturelle et cette sensibilité artistique jusqu'au cœur de nos communes, recevons et partageons avec eux des inquiétudes et des craintes.

L'Art et la Culture sont par essence des espaces ouverts. Ouverts aux rêves, aux opinions, aux avis et aux contestations. Les subventions ne peuvent être attribuées, dans le cadre du respect de la loi, sur d'autres critères que ceux relevant de l'intérêt général et devant ainsi respecter un des principes fondamentaux de notre pays : celui de la liberté d'expression et de création. En conséquence et en responsabilité, le Conseil communautaire affirme son plein et entier soutien aux activités de toutes les associations du territoire, qu'elles exercent des activités sportives, d'action sociale ou culturelle

**POUR : 24**

**CONTRE : 7**

Bernard ROUGIER + Jacques BŒUF + Michel MOINE + Thierry ROGER+ Nadine HAGENBACH et son pouvoir + Marie-Françoise HAYEZ

**ABSTENTION : 11**

Céline COLLET-DUFAYS + Jacques TOURNIER + Isabelle PRADOUX + Monique DEPEGE + Evelyne PINLON + Pierrette LEGROS + Elodie MALHOMME + Laurence CHEVREUX +

Evelyne CHABANT + Isabelle DUGAUD+ Stéphane DUCOURTIOUX

**Adopté à la majorité des votants**

Ainsi fait et délibéré le 6 juillet 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le  
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,  
Présidente

